

**LISTE LIX – SUISSE / LIECHTENSTEIN**

**Seul le texte français de la présente liste fait foi**  
**PARTIE IV – PRODUITS AGRICOLES : ENGAGEMENTS LIMITANT LE SUBVENTIONNEMENT**  
**SECTION II – Subventions à l'exportation:**  
 Engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités

Désignation des produits	Ligne tarifaire SH*	Niveau de base des dépenses	Niveaux d'engagements finals en matière de dépenses	Quantité de base	Niveaux d'engagements finals en matière de quantités	Unité de monnaie	Unité de quantité	Période de mise en œuvre De	Période de mise en œuvre À
Bétail d'élevage et chevaux	Ex 0101.10 Ex 0101.90 0102.10 Ex0102.90 0103.10 0103.91 0103.92 0104.10 0104.20	35,0	22,4	14.307	11.303	CHF	Pièces	1.1.95	31.12.2000
Fruits <sup>1</sup>	0808.10 Ex0808.20 0809.20 Ex0811.90 0812.10 0813.30 Ex0813.40 Ex0813.50 Ex2007.99 2008.40 2008.60 Ex2008.99 2009.71 2009.79 Ex2009.80 Ex2009.90 Ex2206.00 Ex2209.00 2308.00	26,2	16,8	12.000	9.480	CHF	Tonnes	1.1.95	31.12.2000
Pommes de terre	0701.10 0701.90 0712.90 ex1105.10 ex1105.20 ex2001.90 2004.10	3,6	2,3	10.680	8.437	CHF	Tonnes	1.1.95	31.12.2000

<sup>1</sup> Pour les fruits ayant des cycles de production pluriannuels, la Suisse prendra en considération de telles fluctuations dans la mise en œuvre de ses engagements

**LISTE LIX – SUISSE / LIECHTENSTEIN**

**Seul le texte français de la présente liste fait foi**

PARTIE IV – PRODUITS AGRICOLES : ENGAGEMENTS LIMITANT LE SUBVENTIONNEMENT

SECTION II – Subventions à l'exportation:

Engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités

Désignation des produits	Ligne tarifaire SH*	Niveau de base des dépenses	Niveaux d'engagements finals en matière de dépenses	Quantité de base	Niveaux d'engagements finals en matière de quantités	Unité de monnaie	Unité de quantité	Période de mise en œuvre De	Période de mise en œuvre À
	ex2004.90 2005.20 ex2005.90								
Produits transformés	Ex0401.20 Ex0401.30 Ex0402.10 Ex0402.21 Ex0402.21 Ex0402.91 Ex0402.99 Ex0405.10 Ex0408.11 Ex0408.19 Ex0408.91 Ex0408.99 Ex1101.00 Ex1102.10 Ex1102.90 Ex1103.11 Ex1103.19 Ex1104.19 Ex1104.29 Ex1104.30 Ex1501 Ex1502 Ex1503 Ex1504 Ex1505 Ex1506 Ex1507 Ex1508 Ex1509 Ex1510 Ex1511 Ex1512 Ex1513 Ex1514 Ex1515	179,6	114,9	-		CHF		1.1.95	31.12.2000

**LISTE LIX – SUISSE / LIECHTENSTEIN**

**Seul le texte français de la présente liste fait foi**

PARTIE IV – PRODUITS AGRICOLES : ENGAGEMENTS LIMITANT LE SUBVENTIONNEMENT

SECTION II – Subventions à l'exportation:

Engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités

Désignation des produits	Ligne tarifaire SH*	Niveau de base des dépenses	Niveaux d'engagements finals en matière de dépenses	Quantité de base	Niveaux d'engagements finals en matière de quantités	Unité de monnaie	Unité de quantité	Période de mise en œuvre De	Période de mise en œuvre À
	Ex1516 Ex1701 Ex1702 1703								

\* code du SH pour la transposition en SH2002